

## « PERFORMANCE REPORTING »

### RECOMMANDATION DU CNC N 2004-R.02 DU 27 OCTOBRE 2004

#### GENESE DU PROJET

La présentation des états de synthèse consolidés telle que décrite dans la norme IAS 1 est très succincte. Les entreprises européennes cotées qui doivent présenter à partir de 2005 leurs comptes dans le référentiel IFRS ne disposent pas de modèle développé de présentation de la performance dans ce référentiel.

Cette situation constitue un paradoxe puisque l'adoption au niveau européen de normes internationales communes est destinée à faciliter la compréhension par les marchés des performances des entreprises. La qualité d'un corps de normes prend tout son sens et remplit pleinement son objectif dès lors que l'expression de la performance peut se faire dans un cadre bien défini, présentant des agrégats largement utilisés et compris par les marchés financiers et qui permet la comparabilité entre entreprises.

Pour pallier les insuffisances des normes IFRS dans ce domaine, le CNC a conduit en 2004 un projet pour définir un modèle de compte de résultat en référentiel IFRS.

De nombreux acteurs ont participé au projet du CNC : l'AMF, la Banque de France, la CNCC, le CSOEC, des représentants d'entreprises, de sociétés de notation, et de cabinets d'audit, Actéo et l'AFEP.

#### PRINCIPES GENERAUX DU GROUPE DE TRAVAIL

- 1- Les états de synthèse consolidés constituent la source de la communication financière de l'entreprise : les indicateurs financiers utilisés dans la communication financière devraient résulter soit d'une lecture directe des comptes, soit pouvoir être facilement calculés à partir de l'information comptable.
- 2- L'information comptable doit être en ligne avec l'information de gestion. Alors que les entreprises ont fait depuis plusieurs années des efforts importants de mise en cohérence de l'information de gestion avec l'information comptable, l'implémentation des nouvelles normes comptables ne doit pas remettre en cause cette évolution. De ce point de vue la bonne application d'IAS 14 -sur l'information sectorielle- doit permettre de participer à cette cohérence.  
  
→ En d'autres termes il n'y a pas trois systèmes séparés -gestion, comptable et communication financière- mais un système unique et cohérent d'information financière.
- 3- Le groupe de travail a également recherché la cohérence entre les différents états de synthèse et tenté de définir des règles de présentation aussi proche que possible de la réalité économique des opérations.  
Exemple : les résultats sur dérivés de couverture sont présentés dans la même rubrique que le résultat du sous-jacent couvert par le dérivé.

## PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

- 1- Nous proposons de présenter une ligne appelée « résultat d'exploitation ou résultat opérationnel ». Cet indicateur n'est pas défini ou demandé par les normes mais il est indispensable pour les entreprises et les marchés.  
Nous l'avons défini de manière assez pragmatique par différence entre le résultat net et les autres composantes du compte de résultat.  
Nous avons mis pour information un projet du FASB en annexe, mais il faut dire que la plupart des tentatives de définition (par les normalisateurs) du résultat opérationnel ont été faites par défaut également.
- 2- Nous proposons également la définition d'un niveau de résultat appelé « résultat opérationnel courant ».

Bien entendu le groupe de travail comprend et approuve pleinement la décision de l'IASB de supprimer la notion de résultat extraordinaire -souvent traduit par résultat exceptionnel- notion mal définie pouvant conduire à des présentations avantageuses -mais inexactes- de la performance opérationnelle.

Malheureusement, la norme IAS 1, qui a supprimé la notion de résultat extraordinaire dans son paragraphe 85, la réintroduit aussitôt -sous une autre forme- dès le paragraphe suivant -§86- en demandant à l'entreprise de présenter de manière séparée -soit sur le compte de résultat lui-même, soit dans les notes tout produit ou charge « significatif »-. Le caractère « significatif » est le seul critère retenu pour cette présentation séparée.

Ce paragraphe de la norme 1 pourrait conduire de nouveau à des interprétations assez larges et à des présentations très diverses de la part des entreprises.

Le groupe de travail a abordé ce sujet de deux façons :

- du point de vue des entreprises : celles-ci ont besoin certaines années de communiquer sur des événements inhabituels, anormaux, qui ne font pas partie de la performance récurrente. Nous pensons qu'il est souhaitable que ces événements qui figurent dans la communication financière soient aussi présentés distinctement dans les comptes. Ceci permet d'assurer -comme évoqué ci-dessus- la cohérence entre communication financière et comptabilité ainsi que le contrôle par les Commissaires aux Comptes des ces éléments.
- du point de vue des utilisateurs des états financiers : ceux-ci ont besoin de connaître le niveau de la performance opérationnelle récurrente de l'entreprise (« long term sustainable performance »). La capacité prédictive des états financiers est d'ailleurs souvent rappelée dans les IFRS.

C'est dans cet esprit que nous avons défini de manière limitative et encadrée ces éléments anormaux et inhabituels qui sont de nature à être présentés en dehors de la performance opérationnelle courante.

- 3- Le troisième point important du projet est la définition du coût de l'endettement financier de l'entreprise.

Nous avons été amenés à analyser ce sujet qui n'est pas explicite dans IAS1. La norme demande en effet de présenter une ligne « Finance Costs » sans en donner la définition.

Nous nous sommes appuyés sur les travaux du Groupe Concepts et nous sommes partis de la définition du coût du capital de l'entreprise, et donc du coût de la dette.

Nous avons été amenés par conséquent à définir la notion de dette financière.

Nous avons défini la dette brute, mais aussi la dette financière nette qui est une notion très couramment utilisée par les entreprises et les analystes et dont la définition fait l'objet d'un large consensus.

A partir de ces définitions, nous en avons tiré la définition du coût de l'endettement financier de l'entreprise qui figure sur une ligne à part du compte de résultat.

- 4- Enfin s'agissant de la présentation par nature ou par fonction, nous n'avons pas pris de position particulière, la norme laissant aux entreprises le choix de la présentation qui leur paraît le mieux adaptée.

Nous avons simplement noté une préférence très nette des utilisateurs autant français qu'anglo-saxons pour la présentation par nature.

Cette préférence s'explique par le caractère arbitraire du rattachement des charges aux fonctions présentées, et par l'absence de normes sectorielles.

## **PRESENTATION DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

L'augmentation du nombre de charges calculées, (c'est-à-dire ne donnant pas lieu à des sorties de trésorerie -comme les stocks-options-) va donner une importance croissante aux analyses de valeur par l'approche des cash-flows, donc au tableau des flux.

- 1- Nous proposons de présenter dans ce tableau un indicateur qui est très utile et très utilisé -mais qui ne figure pas dans les nouvelles normes- c'est la capacité d'autofinancement. Celle-ci est présentée avant impôt et avant coût de l'endettement pour mieux approcher les indicateurs financiers couramment utilisés (Ebitda, Nopat). Le groupe de travail n'a pas souhaité normer ces indicateurs qui font l'objet de définitions très diverses. Toutefois si une entreprise choisit de communiquer sur un indicateur particulier, elle devra faire figurer directement sur le tableau des flux ou à défaut dans les notes les éléments constitutifs de cet indicateur.
- 2- Nous proposons de compléter ce tableau par une analyse de la variation de l'endettement financier net :
  - l'évolution de l'endettement financier net est plus représentatif de la véritable situation de liquidités de l'entreprise que la seule variation de trésorerie,
  - cette analyse permet aussi de présenter les différentes composantes du coût de l'endettement financier net figurant au compte de résultat.
- 3- Nous proposons également des compléments optionnels à cet état, par exemple :
  - la variation des principaux éléments de BFR,
  - le montant et l'échéancier des lignes de crédits non utilisées.

## **PRESENTATION DU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

Nous avons proposé une présentation tenant compte des dernières normes parues dans un format tout à fait conforme à IAS 1.

Nous avons pris en compte :

- les opérations nouvelles comme les paiements à base d'actions par exemple,
- les opérations enregistrées directement en capitaux propres.

Nous avons par ailleurs voulu limiter cet état à une page pour qu'il demeure simple et lisible et devienne aussi un outil d'analyse opérationnel au même titre que les autres états de synthèse.